

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 25 février 2005  
(convocation du 14 février 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence  
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cptre de 10 h 15)  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure  
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain  
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise  
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry  
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard  
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice  
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick  
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvère  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle  
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cptre de 10 h 30)  
M. LOTHaire Pierre à M. REBIERE André  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard  
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

#### **ABSENTS :**

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle, M. MONCASSIN Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bassens - SIMOREP Michelin - SEM Gironde Développement - Sécurisation des stockages - Subvention de la Communauté Urbaine - Décision - Autorisation**

MMonsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Implantée à Bassens, l'entreprise SIMOREP Michelin, filiale à 100% du groupe Michelin, constitue l'un des plus importants sites de production industrielle de l'agglomération bordelaise. Sa pérennisation et son développement sont conditionnés par la réalisation d'investissements importants portant sur l'amélioration de la sécurité du site.

Dans ce cadre, la SEM Gironde Développement qui réalise les travaux de sécurisation du site pour le compte de la société SIMOREP, a adressé à la Communauté Urbaine une demande de financement public.

**1. le contexte du projet :**

Le site de production, construit en 1963, occupe 1/3 d'un terrain de 63 ha au sein de la zone industrialo-portuaire.

Il assure l'approvisionnement en élastomères de synthèse, matière première de la fabrication des pneumatiques, d'une quarantaine de sites de production dans le monde. Ces élastomères sont réalisés à partir du butadiène, composant gazeux. Seule cette usine, avec un autre site aux Etats-Unis, maîtrise cette technique pour le compte du groupe Michelin.

Le site de Bassens a vu sa production s'accroître de manière importante ces dernières années, passant de 106 000 tonnes en 2000 à 140 000 tonnes en 2003. A l'heure actuelle, l'usine produit 500 tonnes par jour. Près de 50 % de la production est exportée hors de France. Les 3 lignes industrielles produisent une vingtaine d'élastomères différents. L'usine fonctionne 365 jours/an et 7 jours sur 7.

L'effectif de l'usine s'élève à 450 personnes. De plus, près de 100 sous-traitants sont présents sur le site.

Le site est certifié ISO 14001 depuis 3 ans et applique le système qualité Michelin.

Le site de Bassens reçoit environ 100 000 tonnes/an de butadiène réparties à égalité entre la voie maritime et la voie ferroviaire :

- dépotage des bateaux : l'entreprise utilise deux appontements gérés par le Port Autonome de Bordeaux. Des flexibles sont utilisés pour dépoter le butadiène.
- dépotage des wagons : le poste de dépotage se situe à proximité de la voie SNCF voyageurs.
- stockage : les stockages sont aériens. Le butadiène est acheminé à l'aide d'un pipeline.

Le site de Bassens est classé Seveso seuil haut en raison :

- du stockage du butadiène dans des sphères aériennes au sein de l'entreprise,
- du volume de butadiène transitant sur le site.

Plusieurs périmètres de sécurité ont été mis en place. En particulier, un périmètre de 1 200 mètres, avec une zone de létalité de 600 mètres, qui englobe une portion de la ligne T.G.V. Bordeaux-Paris, une école maternelle et des habitations, soit 3 000 résidents.

L'entreprise a déjà pris un certain nombre de mesures destinées à sauvegarder l'environnement :

- fermeture en 2004 d'une ligne de fabrication dont l'émission de Composés Organique Volatils ne pouvait être réduite,
- remplacement de l'emploi de l'eau de la nappe éocène par l'eau industrielle fournie par la Communauté Urbaine.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'améliorer les conditions de sécurité sur le site.

Par ailleurs, l'entreprise envisage, à une échéance de moyen terme, la mise en œuvre d'autres projets d'investissement visant à développer le site.

## **2. le projet et son plan de financement :**

Les investissements envisagés doivent réduire significativement le périmètre des zones à risque.

Le projet consiste à :

- construire un poste de dépotage des wagons au nord-ouest du site en déplaçant ce dernier à l'intérieur du site, et créer une liaison avec le réseau SNCF,
- sécuriser l'opération de dépotage des bateaux par l'utilisation d'un bras de dépotage mobile,
- modifier le pipeline existant de raccordement du poste de dépotage bateau pour le raccorder au nouveau stockage.
- créer un pôle butadiène au nord-ouest du site avec la mise sous talus des stockages de butadiène humide,
- construire deux réservoirs de butadiène sec sous talus.

La mise sous talus des stockages permet de supprimer le risque d'explosion d'une sphère et de circonscrire au périmètre du site les zones de risque associées aux stockages. Le déplacement du poste de dépotage wagons au sein du site permet de limiter son impact sur les zones extérieures. Le bras de dépotage mobile pour bateaux réduit les zones de risque de 250 m à 50 m.

Aussi les zones urbanisées seront définitivement exclues des zones de risque du site.

De plus, le changement de technologie relative au dépotage wagons permettra de réduire considérablement les rejets de butadiène.

Le budget global du projet s'élève à 26,2 millions d'euros :

**STOCKAGES :**

- Equipement cylindres (réservoir butadiène sec) :	0,3 M€
- Equipement sphères (réservoir butadiène humide) :	1,8 M€
- Talutage, revêtement cathodique :	3 M€
- Travaux (main d'oeuvre, énergie,..) :	3,6 M€

**GENIE CIVIL :**

Préparation de terrain, voirie, VRD, fondations profondes des stockages :	3,4 M€
---	--------

**EQUIPEMENT SITE :**

- matériel procédé :	5,1 M€
- Instrumentation et électricité :	2,5 M€
- réseau incendie :	0,4 M€

<b>DESSERTE FERROVIAIRE :</b>	1,6 M€
-------------------------------	--------

<b>BRAS DE DEPOTAGE MARITIME :</b>	0,5 M€
------------------------------------	--------

<b>DEMANTELEMENT SPHERES EXISTANTES :</b>	0,5 M€
---	--------

<b>ETUDES D'INGENIERIE ET MAITRISE D'OEUVRE :</b>	2,8 M€
---	--------

<b>FRAIS DIVERS ET IMPREVUS :</b>	0,7 M€
-----------------------------------	--------

<b>TOTAL :</b>	<b>26,2 M€</b>
----------------	----------------

Le projet fait apparaître deux types de dépenses éligibles à des aides publiques aux entreprises pour un montant de 8 690 802 €.

Les dépenses sont distinguées pour permettre, outre les aides des collectivités territoriales, la mobilisation du FEDER sur deux mesures distinctes.

Le plan de financement serait le suivant :

- aides à l'immobilier d'entreprises :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT € HT
Génie civil	2 082 850	SEM Gironde Dev /	2 450 002
Electricité	91 744	SIMOREP	
Terrain et préparation	640 675	Union Européenne	221 000
Evacuation, traitement	135 733	(FEDER)	
effluent liquide		Conseil Général	165 000
		CUB	115 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 951 002</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 951 002</b>

- aides à l'environnement :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT € HT
Revêtement et protection	3 480 845	SEM Gironde Dev /	4 734 800
Infrastructure de site (bras de dépotage navire)	509 052	SIMOREP	460 000
Desserte ferroviaire	1 749 903	Union Européenne (FEDER)	330 000
		Conseil Régional	215 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 739 800</b>	<b>CUB</b>	<b>5 739 800</b>

L'entreprise joue un rôle déterminant dans le tissu industriel et l'emploi de l'agglomération. L'investissement est nécessaire pour réduire le périmètre de risques.

L'accompagnement du projet par la CUB permettrait de pérenniser le site dans la perspective de projets d'investissement complémentaires et d'une réorganisation potentielle des sites de production par le groupe Michelin. Cet accompagnement favorise, de plus, les relations avec l'entreprise permettant d'anticiper les éventuelles évolutions du site.

Outre les interventions envisagées de l'Union Européenne pour un montant global de 681 000 € et du Conseil Général pour 165 000 €, la Communauté Urbaine pourrait intervenir en complément et à parité avec le Conseil Régional d'Aquitaine, pour un montant de 330 000 €, soit 115 000 € au titre des aides à l'immobilier et 215 000 € au titre des aides à l'environnement.

Cette subvention portant sur une assiette de dépenses dépassant le cadre de l'immobilier d'entreprise, une convention entre la Communauté Urbaine et le Conseil Régional est nécessaire.

Dans ces conditions, compte tenu du caractère stratégique de l'entreprise dans le tissu industriel métropolitain et afin de favoriser la sécurisation du site, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- DECIDER l'attribution à la SEM Gironde Développement d'une subvention d'un montant de 330 000 € pour la réalisation du projet,
- AUTORISER Monsieur Bron à signer la convention, ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention en complément de celle du Conseil Régional d'Aquitaine.
- AUTORISER Monsieur Bron à signer la convention, ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à la SEM Gironde Développement.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 article 6745 sous fonction 900 DA CRB D100 du Budget de l'exercice 2005 de la Communauté Urbaine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,  
pour le Président  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
17 MARS 2005**

M. JEAN-CHARLES BRON